

Unifor 2018

Mémoire prébudgétaire

Jerry Dias

Président national

Unifor

2 août 2018

Qui nous sommes

Unifor est la plus importante organisation syndicale canadienne du secteur privé et représente plus de 315 000 travailleurs à l'échelle nationale dans toutes les grandes industries. Établi par ses membres, Unifor représente les Canadiens dans le secteur manufacturier de pointe, les ressources naturelles, le transport, les télécommunications et autres secteurs. Les industries dans lesquelles les membres d'Unifor travaillent sont essentielles au succès économique du Canada et agissent comme centres majeurs du pays en matière de technologie et d'innovation de pointe. Ces industries sont également les principaux exportateurs du Canada et sont une source croissante de bons emplois, qui sont également rares. Les membres d'Unifor ont très à cœur la réussite de leurs industries et s'associent depuis longtemps avec les employeurs et les gouvernements dans le but d'améliorer la productivité et l'innovation. Au nom de ces membres, de leurs familles et de leurs collectivités, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de partager les priorités d'Unifor pour le Budget de 2019 et de participer au processus des Consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances.

Résumé

Unifor estime que le gouvernement doit jouer un rôle de meneur actif pour élaborer des politiques solides et sophistiquées qui génèrent des investissements stratégiques afin d'assurer le développement économique à long terme. Notre mémoire en vue du Budget de 2019 se concentre sur les priorités des politiques et sur les investissements budgétaires qui contribueront à retenir les bons emplois et à les multiplier, qui consolideront les industries canadiennes, rehausseront la participation de la main-d'œuvre et favoriseront la durabilité environnementale.

Politique industrielle : médias

- Dans l'industrie des médias, Unifor recommande une variété de rajustements fiscaux et législatifs qui préserveront la vitalité et la longévité du contenu des informations produites au Canada.

Politique sur la santé : soins pharmaceutiques

- Le gouvernement fédéral devrait immédiatement commencer la mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité permanent de la Chambre des communes sur la santé, *Assurance-médicaments, maintenant : Assurance-médicaments pour tous les Canadiens*.

Politique sur le marché du travail : équité salariale

- Unifor recommande que le gouvernement fédéral, dans ses engagements en matière de fiscalité et de dépenses, procède à une analyse comparative entre les genres et qu'il finance de façon appropriée l'infrastructure requise pour réaliser l'engagement législatif en matière d'équité salariale.

Politique sociale : garde d'enfants

- Unifor recommande que le gouvernement fédéral mette en place un programme national de garde d'enfants, établi selon quatre principes clés : capacité financière, universalité, qualité élevée, inclusion culturelle.

Politique sur le climat : juste transition

- Unifor recommande un ensemble de politiques : politique sur le marché du travail, politiques sociales et industrielles. Ce qui faciliterait la transition qui nous éloignerait des combustibles fossiles – ce qu'on appellerait en langage populaire la juste transition – et qui, en même temps, créerait de bons emplois dans l'économie verte, réduirait la pauvreté et favoriserait la durabilité environnementale.

I. Politique industrielle : médias

Le gouvernement fédéral devrait prendre des mesures décisives dans le domaine des médias afin de défendre la souveraineté culturelle du Canada, et par le fait même, consolider notre démocratie. Le CRTC a tracé une voie réglementaire qui, si elle est suivie, devrait garantir que les industries canadiennes du cinéma, de la télévision, de la radio et de l'Internet continuent d'être des véhicules hautement efficaces du contenu culturel canadien (dans les deux langues officielles) et ne soient pas mises en danger par la puissance et l'ampleur économiques des sociétés américaines de technologie et de divertissement.

Unifor appuie les recommandations du CRTC et presse le gouvernement fédéral de les mettre en pratique le plus vite possible. Unifor appuie également les initiatives antérieures de financement du gouvernement fédéral à l'endroit de CBC/Radio-Canada et du Fonds des médias du Canada. Le gouvernement fédéral doit aussi prendre des mesures pour que les entreprises d'informations, particulièrement celles qui couvrent les informations locales, soient économiquement viables. Unifor est persuadé que le gouvernement apprécie déjà le lien vital qui lie le journalisme et la démocratie. Unifor recommande :

- du financement pour soutenir la couverture des informations locales, particulièrement les informations de nature civique ou d'enquête, par l'entremise d'une refonte du Fonds du Canada pour les périodiques ou, autre solution, un mécanisme de crédit d'impôt;
- de répondre positivement à la réclamation du secteur canadien des informations concernant les dollars de publicité perdus au profit des géants américains de la technologie en procédant à une modification de l'article 19 et du paragraphe 19.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu, de manière à rapatrier jusqu'à 450 millions de dollars en revenu annuel et jusqu'à un milliard de dollars en produit de l'impôt sur les sociétés, qui devrait, quant à lui, servir à financer les initiatives culturelles que le gouvernement finance déjà, ainsi qu'à financer les autres initiatives recommandées dans le présent mémoire;
- le gouvernement s'étant déjà engagé à augmenter, à la demande du CRTC, le financement du Fonds des médias du Canada à la suite de la baisse des contributions à la câblodistribution, il devrait également maintenir un niveau constant de financement de la « parole locale » ou des postes de télévision indépendants;
- modifier les lois fiscales et les politiques de l'Agence du revenu du Canada en vue du financement communautaire et philanthropique des entreprises d'informations locales;
- créer un crédit d'impôt pour les lecteurs, afin d'inciter les Canadiens à s'abonner aux publications canadiennes qui respectent les normes professionnelles du journalisme et qui peuvent démontrer, par leurs antécédents, qu'ils rapportent de façon continue des informations authentiques.

II. Politique sur la santé : soins pharmaceutiques

Le Canada est actuellement le seul pays développé disposant d'un système de soins de santé qui n'offre pas une assurance universelle couvrant les médicaments sur ordonnance, ce qui fait que 8,4 millions de Canadiens n'ont pas de couverture pour médicaments sur ordonnance. Les prix que paient les Canadiens pour leurs produits pharmaceutiques sont plus élevés que dans tous les autres pays du monde. Au prorata de la population, les dépenses en médicaments au Canada sont 30 % supérieures à la moyenne des pays de l'OCDE et au second rang de tous ces pays, devancé uniquement par les États-Unis. Dans le secteur privé, les dépenses liées aux médicaments d'ordonnance ont presque quintuplé au cours des 20 dernières années, passant de 3,6 milliards de dollars en 1993 à 11 milliards en 2015.

Quant à l'assurance pour les médicaments sur ordonnance, les Canadiens font face à une fragmentation ahurissante de programmes et de régimes. On estime que 43 % des dépenses en médicaments sur ordonnance au Canada sont couvertes par des régimes publics fournissant une protection aux aînés, aux personnes handicapées ou à faible revenu. Une autre partie de ces dépenses (35 %) est couverte par des régimes privés d'assurance et les 22 % qui restent sont payés par les Canadiens eux-mêmes (si possible). Le manque d'accès universel se traduit, pour les personnes et les familles, par des préjudices physiologiques et financiers.

Au Canada, un régime universel national couvrant les produits pharmaceutiques améliorerait l'accessibilité et se traduirait par des coûts abordables si on avait recours à des achats groupés et à la négociation avec les fabricants de médicaments. Un régime national éliminerait également les chevauchements et le déplacement de coûts aux acheteurs tout en favorisant l'intégration des fournisseurs de soins de santé. Unifor recommande :

- que les voix des travailleurs soient entendues au nouveau conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance-médicaments national;
- que le gouvernement commence immédiatement la mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité permanent de la Chambre des communes sur la santé, *Assurance-médicaments, maintenant : Assurance-médicaments sur ordonnance pour tous les Canadiens*;
- que le Budget de 2019 comprenne un cadre solide pour l'assurance-médicaments et un échéancier de mise en œuvre accélérée.

III. Politique sur le marché du travail : équité salariale

Le pourcentage de Canadiennes qui ont un emploi a augmenté de façon importante au cours des 30 dernières années. Toutefois, le travail effectué par les femmes continue d'être sous-évalué. Unifor a fait des efforts pour convaincre les gouvernements et les employeurs de contribuer à corriger l'écart salarial entre hommes et femmes. Un bon outil pour réaliser cette correction serait une loi efficace sur l'équité salariale.

En mai 2018, la Cour suprême du Canada a publié ses décisions sur deux cas importants concernant l'équité salariale. Ce furent deux victoires importantes pour les droits des femmes en matière d'équité salariale. En particulier, la Cour a reconnu que la discrimination sexuelle systémique crée et perpétue l'écart salarial entre hommes et femmes. La Cour a déterminé les principales protections requises pour corriger la discrimination systémique entre hommes et femmes, notamment : (i) l'accès à l'information que possède l'employeur concernant les différends portant sur l'équité salariale; (ii) les droits en matière d'équité salariale dans les milieux de travail dominés par les femmes, notamment dans le secteur privé; (iii) des correctifs de pleine valeur dans le maintien de l'équité salariale, y compris les paiements rétroactifs.

Puisqu'aucun de ces droits ne sera accordé sans une commission sur l'équité salariale qui aiderait les employeurs, les employés et les syndicats, ainsi qu'un tribunal d'experts pour régler rapidement les différends, Unifor recommande :

- de regrouper les ressources qui constitueront les effectifs nécessaires à ces organismes pour que l'infrastructure soit en place en vue d'atteindre l'objectif de l'équité salariale;
- dans le même ordre d'idée, que le gouvernement prévoie une analyse comparative des genres dans sa planification budgétaire (et, de façon générale, dans la planification de ses politiques).

IV. Politique sociale : garde d'enfants

Au Canada, le système de garde d'enfants est en crise. Le gouvernement fédéral doit prendre des mesures pour qu'il y ait, dans l'ensemble du Canada, pour la garde d'enfants, un système de haute qualité, universel, abordable et inclusif. Unifor accueille favorablement l'initiative du gouvernement fédéral visant à établir avec les provinces une infrastructure multilatérale de garde d'enfants. Toutefois, on doit en faire davantage pour faire face à l'ampleur de la crise relative à la garde d'enfants au Canada. Le plan de financement de la garde d'enfants prévu il y a 11 ans dans le budget fédéral de 2017 attribuait seulement 540 millions de dollars pour la garde d'enfants pour 2018-2019, augmentant à 550 millions pour 2021-2022. Ce qui est loin de répondre aux besoins. Les avantages d'un système de garde d'enfants qui soit accessible et de haute qualité sont bien documentés et généralement acceptés au Canada. Une garde d'enfants accessible permet aux parents de travailler ou de poursuivre la formation dont ils ont besoin pour obtenir de bons emplois. Lorsque les coûts de la garde d'enfants sont plus abordables, les familles ont plus de possibilités, la situation des femmes est plus égalitaire et la pauvreté s'en trouve réduite. L'investissement dans la garde d'enfants est un important moteur de l'économie et contribue à consolider nos collectivités locales. Le meilleur moyen d'obtenir l'universalité, l'inclusion et des services de haute qualité à des coûts abordables est d'établir un système financé par les gouvernements et géré par des organismes publics ou des entreprises à but non lucratif. Unifor recommande :

- de prévoir un milliard de dollars comme investissement initial dans le budget de l'exercice 2018-2019; que la majeure partie de ce montant soit transférée aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones en vue de commencer à établir un système complet d'apprentissage en bas âge et de garde d'enfants;
- d'annuler le plan de 11 ans établi dans le Budget de 2017 pour le financement du système de garde d'enfants et de le remplacer par un nouveau plan qui augmenterait l'investissement d'un milliard de dollars à chaque exercice fiscal ultérieur, jusqu'à ce que le Canada atteigne la norme internationale qui est fixée à 1 % du PIB. Cette norme est utilisée par l'OCDE, l'UNICEF et autres organismes internationaux;
- de transférer aux provinces le financement réservé à l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) en vue de créer de nouveaux espaces réglementés pour la garde d'enfants;
- de veiller à ce qu'un système national d'apprentissage en bas âge et de garde d'enfants soit basé sur les principes d'universalité, de coûts abordables, d'inclusion et de haute qualité.

V. Politique sur le climat : juste transition

Unifor soutient largement le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, de même que les mesures provinciales pour taxer la pollution due au carbone. Cependant, Unifor croit également que la politique climatique du Canada exige un engagement explicite envers la juste transition. La restructuration industrielle peut créer une pénurie d'emplois à large échelle et provoquer la pauvreté et la dislocation sociale. La juste transition vise à atténuer ou à éviter, par diverses mesures ces conséquences adverses. Le concept de la juste transition comprend de multiples leviers politiques, notamment dans des politiques macroéconomiques, industrielles, sectorielles, ainsi que des politiques sur le marché de l'emploi, et ce, dans les secteurs privé et public. Ces leviers opèrent de concert avec la promotion de la durabilité environnementale (notamment la décarbonisation) tout en maximisant l'acquisition de compétences vertes, la création d'emplois rémunérateurs et la réduction de la pauvreté.

Unifor voit deux avenues potentielles pour le financement de la juste transition. La première est par l'entremise de la nouvelle taxe sur le carbone, qui doit être sans incidence sur les recettes. Une partie des recettes pourrait être utilisée pour créer une banque d'économie verte ou autre mécanisme fiscal ayant le même objectif. La deuxième option pour

soutenir le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, qui est déjà spécifiquement destiné à la création d'emploi, mais qui devrait être orienté vers la *création de bons emplois écologiques*, et dont la mission devrait être plus générale. En se servant de l'un ou l'autre véhicule de financement, Unifor recommande :

- L'évaluation des répercussions sur le marché de l'emploi afin de surveiller les effets émergeant de la politique climatique;
- Des ententes à l'avantage des collectivités pour soutenir les régions qui sont plus dépendantes des activités économiques produisant une quantité élevée de carbone;
- La promotion des cours de perfectionnement en économie verte et l'optimisation des compétences par un financement approprié des établissements d'enseignement postsecondaire. Ce qui comprendra le ratio d'apprentissage obligatoire lié aux programmes de formation collégiale et aux processus de certification dans les métiers spécialisés;
- Embauche préférentielle des travailleurs déplacés en raison du carbone, en plus de les aider à se reloger;
- Soutien en matière de revenus, flexibilité en matière d'assurance emploi et prestations de raccordement pour les travailleurs provenant de régions et d'industries produisant une quantité élevée de carbone;
- Crédits fiscaux, dépréciation accélérée, subventions et investissements pour venir en aide aux entreprises et aux industries pour lesquelles le fardeau du changement est lourd à porter.

cope343